

Formation

P50 - La mise en place des nouveautés légales au début de chaque année

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, vous serez en capacité de mettre en œuvre les nouveautés légales.

Public

Gestionnaire de paie, Responsable paie, Personne référente paramétrage

Prérequis

Connaitre le paramétrage simple des rubriques, constantes et variables de paie

Durée

1 jour (9h00 – 17h00)
Soit 7 heures de formation

Modalité et délai d'accès

Formation accessible toute l'année.
Nous contacter pour planifier la formation et obtenir un devis (max : 3 stagiaires)

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation assurée par un consultant/formateur expert sur la solution
- Exposés théoriques et mise en pratique
- Validation des acquis à travers des exercices pratiques et/ou des quizz
- Remise d'un support de formation
- Formation en présentiel ou à distance
- Le stagiaire doit être équipé de son propre poste de travail avec la solution installée
- Pour les personnes en situation de handicap, notre référent handicap est disponible pour échanger sur l'accessibilité de nos formations

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats à la formation

- Fiche de présence
- Validation des compétences faite par le formateur lors des exercices pratiques et les quizz.
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de fin de formation

Programme :

Analyse des éléments à récupérer

- Documentation conventionnelle
- Documentation SAGE
- Documentation spécialisée

Récupération des éléments

- Téléchargement du PPS
- Récupération dans UPP
- Mise à jour des fichiers de paie
- Personnalisation des éléments

Vérification des éléments paramétrés

- Paies de tests
- Contrôles croisés paie-DSN

Synthèse

- Editions des nouveautés appliquées
- MAJ du dossier de suivi